

Utilisation des traitements personnels au sein d'un établissement psychiatrique

J Silvain , S Blondiaux , C Capèle , G Lecouffe ,
Pharmacie, EPSM Agglomération Lilloise, Saint-André-Lez-Lille.



Contexte

L'utilisation des traitements personnels affecte la sécurisation du circuit du médicament. Dans le but de prévenir les défaillances du circuit liées à cette utilisation, la pharmacie de l'établissement a émis en février 2010 une procédure sur l'utilisation de ces traitements. Cette procédure définit les conditions de prescription, d'administration et de stockage de ces traitements.

Objectif

Un an après la mise en place de cette procédure et suite aux signalements de plusieurs erreurs médicamenteuses, un audit a été réalisé afin d'évaluer l'application de la procédure.

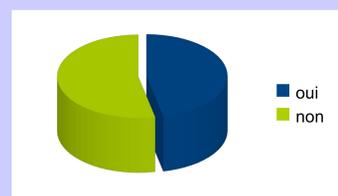
Matériels et Méthodes

Un binôme, constitué d'un préparateur et d'une personne du service qualité, a audité un infirmier de chaque unité d'hospitalisation (13 unités de court séjour et 6 unités de long séjour). Les unités de longs séjours ont révélé l'absence d'utilisation des traitements personnels. Elles ont été exclues des résultats. Les résultats portent sur 15 unités de court séjour : 8 unités de psychiatrie générale, 2 services d'accueil de psychiatrie, 2 unités d'addictologie, 2 unités d'anxio-dépressifs et une unité pour adolescents.

Résultat

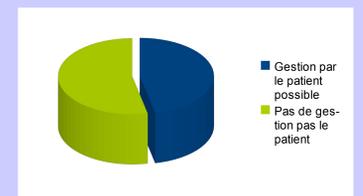
I- Connaissance de la procédure.

La procédure est insuffisamment connue, seules 47 % des personnes auditées la connaissent. Cette procédure est accessible dans le classeur des procédures qualifiées de chaque unité et sur l'intranet de l'établissement.



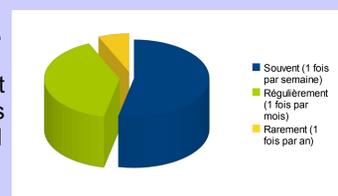
V- Traitement personnel géré par le patient.

Pour 47% des unités et sous réserve d'une décision du prescripteur, les traitements personnels peuvent être gérés par les patients.



II- Fréquence de recours aux traitements personnels.

L'utilisation de ces traitements est courante, 53% y ont recours au moins une fois par semaine, 40% une fois par mois et seulement 7% (soit une unité) y a recours 1 fois par an.



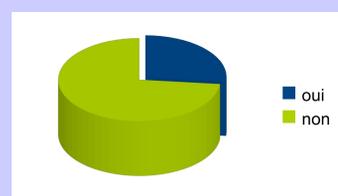
VI- Prescription.

Les traitements personnels administrés sont systématiquement prescrits pour 93 % des personnes auditées, toujours de façon informatique, mais à 47% sous forme de commentaire lié à la prescription.



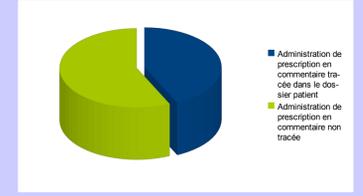
III- Rangement dans l'armoire médicaments.

Malgré la procédure, 27% des personnes auditées rangent parfois des traitements personnels dans l'armoire médicaments avec les produits de l'établissement.



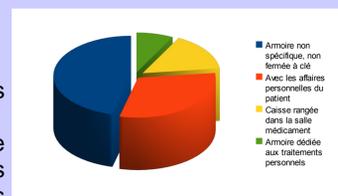
VII- Traçabilité des administrations.

Les administrations des prescriptions informatiques sont tracées dans le logiciel de prescription et ne présentent pas de difficultés. Pour les prescriptions faites en commentaire, les administrations doivent être tracées dans le dossier patient, elles ne le sont qu'à 43 %.



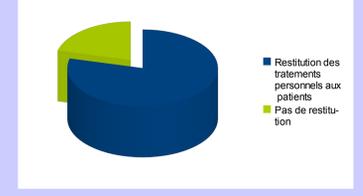
IV- Lieu de stockage.

Les traitements personnels sont rangés à 40 % dans une armoire non fermée à clé, à 30 % avec les affaires personnelles du patient, à 20 % dans une caisse rangée dans la salle médicament et dans 10 % dans une armoire spécifique dédiée aux traitements personnels.



VIII- Restitution et traçabilité de cette restitution.

Dans 79% des unités, les traitements personnels sont restitués aux patients lors de leurs sorties. Cette restitution est tracée dans le dossier du patient dans 21 % des cas.



Discussion

Les connaissances de la gestion des traitements personnels doivent être améliorées, une information sur les risques liés à une mauvaise application de la procédure va être faite auprès des infirmiers et des prescripteurs. Les difficultés de stockage seront résolues par la mise à disposition d'une armoire spécifique pour toutes les unités et par une meilleure gestion des traitements personnels à la sortie du patient (restitution ou destruction avec traçabilité dans le dossier patient). La prescription par l'intermédiaire de commentaire doit être davantage signalée comme non conforme et à risque au prescripteur par le pharmacien lors de la validation de la prescription. Les restrictions du logiciel de prescription ont été modifiées afin de faciliter la prescription de spécialités hors livret, de supprimer le recours au commentaire, de permettre la traçabilité des administrations et une analyse pharmaceutique complète de la prescription.